

# S'informer et agir !

## édito

**N**ous espérons que vous avez passé des vacances reposantes et apaisantes dans une ambiance moins anxiogène que les dernières semaines avant l'été. Malheureusement, la rentrée ne s'annonce pas de tout repos sur le plan sanitaire et il va nous falloir composer encore de nombreux mois avec la Covid 19.

Cependant, il n'est pas question pour nous de baisser les bras et de nous en remettre à un gouvernement qui a remis sur le métier sa politique libérale comme s'il ne s'était rien passé. Le monde d'après ressemble furieusement au monde d'avant sous couvert de crise sanitaire. Les atteintes au droit du travail se multiplient : recours excessif au télétravail, licenciements abusifs y compris dans des secteurs qui n'ont pas souffert pendant le confinement (grande distribution par exemple) et qui profitent des cadeaux faits aux entreprises par le plan gouvernemental, sans aucune contrepartie.

Dans les établissements scolaires, la rentrée est particulièrement difficile : aux incohérences des mesures pour lutter contre le virus, la distanciation étant impossible dans des classes surchargées, s'ajoutent les effets désastreux sur les services et les conditions d'enseignement de la poursuite de la mise en œuvre des réformes « Blanquer » : emplois du temps invivables, services modifiés sans être au courant, multiplication de groupes constitués d'élèves issu-es de plusieurs classes, épuisement des professeur-es, etc. « Une bonne rentrée » dixit Blanquer.

Quant à la petite musique qui monte sur « le bas de laine » des livrets A et LDDS constitué par les ménages, dont les retraité-es, ayant profité de la crise pour faire des économies et dont on aimerait qu'ils participent financièrement au redressement du pays, c'est oublier un peu vite le lourd tribut payé par les personnes âgées autant en EHPAD qu'à domicile, que ce soit du fait de la maladie ou de l'isolement. C'est nier aussi que le pouvoir d'achat des retraité-es est en berne depuis des années du fait des politiques fiscales et de la faible revalorisation des pensions menées par les gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays. Et c'est enfin occulter volontairement que sur les marchés financiers, une poignée de grandes multinationales - et leurs actionnaires - continuent de s'enrichir (rapport Oxfam - 10 septembre 2020).

C'est pourquoi, outre notre soutien actif aux mobilisations qui s'annoncent déjà dans le monde du travail en général et dans l'éducation en particulier, nous sommes plus que jamais déterminé-es à continuer notre action en défendant les dossiers qui nous concernent :

- pouvoir d'achat des retraité-e-s ;
- mise en place de la loi grand âge (qui concerne aussi les actifs dans son volet perte d'autonomie) ;
- défense de la Sécurité sociale (dont nous fêtons les 75 ans cette année) ;
- dénonciation et refus de la réforme des retraites (que, sourd au rejet exprimé dans les luttes par une majorité des travailleurs, le premier ministre s'apprête à remettre sur le métier).

Nous participerons donc, dans le respect des mesures de précaution, aux manifestations, rassemblements, réunions où nous pourrions défendre ces dossiers.

Pour le moment, nous ne pouvons pas programmer la traditionnelle et tant attendue assemblée générale de rentrée, mais dès que ce sera possible, nous nous réunirons et ce sera avec plaisir que nous vous retrouverons.

**EN ATTENDANT, RESTEZ INFORMÉ-ES POUR AGIR AVEC LE SNES-FSU !**

**Martine STEMPEL,**  
pour le collectif des retraité-e-s SNES-FSU  
de l'académie de Créteil



## PERTE D'AUTONOMIE, UN ALÉA DE LA VIE !



### Au travers de la création de la 5<sup>ème</sup> branche de la Sécurité sociale le gouvernement poursuit son offensive contre l'unité de la « sécu ».

La Sécurité sociale a 75 ans et, depuis sa création à la Libération, elle a subi de multiples attaques qui mettent en péril ses financements et réduisent les prestations versées aux assurés. Le gouvernement de M. Macron utilise la pandémie de la COVID-19 pour donner le coup de grâce à notre protection sociale. Il provoque son endettement en lui transférant des charges indues. Il assèche ses ressources en généralisant l'exonération des cotisations patronales. Il crée la confusion entre le budget de l'État et celui de la Sécu. Il crée une 5<sup>ème</sup> branche pour l'ouvrir aux compagnies d'assurance. Il laisse pourrir la situation à l'hôpital public afin de le privatiser. Il existe des solutions alternatives pour construire une Sécurité sociale du 21<sup>ème</sup> siècle, avec de nouveaux financements, une gestion démocratique et citoyenne, un élargissement de l'accès au droit à la Sécu.

### Que signifie une cinquième branche ?

Le fonctionnement de la Sécurité sociale s'articule autour de dépenses et de recettes, réparties dans quatre branches :

- Du côté des recettes, la branche recouvrement (ACOSS) est chargée de collecter l'ensemble des cotisations et contributions de Sécurité sociale auprès des entreprises, particuliers, et de les répartir entre les trois branches de prestations.
- La branche maladie couvre ainsi les frais d'hospitalisations, de consultations médicales et le remboursement des médicaments ainsi que ceux de la commission rattachée qui gère les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- La branche vieillesse gère le versement des pensions de retraite ou de veuvage ainsi que le minimum vieillesse.
- Enfin, la branche famille aide les ménages dans leur vie quotidienne et épaulé les personnes les plus vulnérables. De celle-ci dépendent notamment les allocations pour le logement (APL) et le revenu de solidarité active (RSA).

La cinquième branche proposée par le gouvernement viendrait s'ajouter aux quatre déjà existantes, isolant ainsi le risque perte d'autonomie.

### Comment augmenter le financement de la dépendance ?

Pour anticiper une hausse des dépenses liées à l'avancée en âge, ces projets de lois prévoient d'augmenter le financement de la dépendance en réorientant, à partir de 2024, 2,3 milliards d'euros de CSG depuis la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) vers la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), laquelle gère les fonds dédiés à la dépendance et au handicap. C'est notoirement insuffisant au regard des besoins estimés à plus de 10 milliards d'euros y compris le reste à charge des familles qui s'élève à 6 milliards par an. Comme on le présentait, la création d'une 5<sup>ème</sup> branche de la Sécurité sociale non financée ouvre la porte à toutes les spéculations du type « travailler plus » et /ou baisser les salaires et les pensions. (cf les propositions du rapport Vachey).

### Pourquoi la FSU s'y oppose-t-elle ?

La pandémie a touché l'ensemble de la population avec plus ou moins d'ampleur selon les conditions de vie. Les retraité-e-s, particulièrement les plus âgé-e-s (en Ehpad ou à domicile) ont payé un lourd tribut à la Covid 19 et subi les conséquences des politiques néolibérales : délocalisation, mesures contre l'hôpital public, le système de santé public, les choix budgétaires... L'impréparation, le manque de matériel et de personnels ont provoqué des catastrophes. La crise a rappelé que l'accès à un bon système de santé est une nécessité que le gouvernement doit traduire en décisions fortes. L'hécatombe parmi cette population montre la justesse des revendications portées par les personnels et les retraité-e-s et la nécessité d'un Service public de l'autonomie. Le gouvernement veut mettre en chantier la loi grand âge tant attendue mais le projet de création d'une 5<sup>ème</sup> branche avec « plusieurs financeurs aux côtés de la Sécurité sociale » est porteur de lourdes menaces inégalitaires. La perte d'autonomie est un aléa de la vie et doit être intégrée dans la branche maladie de la Sécurité sociale et financée dans ce cadre à 100%.

**Jean-Bernard SHAKI**

Branche assurance maladie - CNAMTS	Branche vieillesse	Branche famille	ACOSS	Dépendance (texte de loi)
Maladie, Maternité, Invalidité Décès Commission AT/MP <b>Autonomie : proposition d'ajouter ce risque</b>	CNAVTS	CNAF	Collecte les cotisations et les redistribue	Branche supplémentaire que propose le gouvernement et <b>que la FSU récusé</b>

La FSU ne se retrouve pas dans les principes énoncés dans la double loi. Elle rappelle son attachement à l'architecture de la Sécurité sociale et réaffirme son universalité.

**Note pour le CDFN, conseil fédéral délibératif national, des 21 et 22 septembre.**



## « MÉDECINE COMMERCIALE RÉGULÉE OU SERVICE PUBLIC DE SANTÉ »

*André Grimaldi, professeur émérite au CHU Pitié-Salpêtrière (Paris), diabétologue*

*Seignosse - 28 août 2010 - Université d'été du PCF  
(photo Patrick Nussbaum)*

**Compte rendu d'une interview du professeur Grimaldi parue dans la revue « Contre-Temps » du 30 août.**  
Nous pouvons nous retrouver dans cette analyse et un grand nombre de propositions que le professeur ébauche pour transformer notre système de santé.

Il dresse d'abord un constat : notre système de santé est désarmé face à des crises aiguës comme la pandémie du COVID ou des crises chroniques comme le diabète qui touche 400 millions de personnes dans le Monde. Ces crises sont plus particulièrement graves dans les populations défavorisées y compris en France et accentuent la crise sociale. Le personnel est constamment sous pression faute de moyens humains. Pendant le confinement, ce personnel a été soutenu par la population, mais d'après lui, il est à craindre qu'on oublie vite les applaudissements et que les revendications actuelles deviennent inaudibles. Toutes les grandes réformes sont issues de grandes crises politiques et économiques. Mais depuis les années « 1975 » les crises détériorent notre système : pour faire des économies, les gouvernements de droite ou socialistes ont fait des politiques de restrictions des dépenses de santé qui ont détérioré la situation des hôpitaux. Après les années 2000, sous le prétexte de rétablir les comptes publics, les politiques néolibérales s'inspirant des anglo-saxons ont aggravé la détérioration de notre système de santé en mettant en concurrence le public et le privé et avec la mise en place des ARS et de leur logique comptable.



**La question essentielle pour le devenir de notre système de santé est :**

### **QUEL SYSTÈME DE SANTÉ VOULONS-NOUS ?**

Une médecine libérale et concurrentielle dont seul-es les plus favorisé-es profiteront ou un service public de santé reposant sur des équipes pluri-professionnelles coordonnées au service **de toutes et de tous** ?

Pour que la santé devienne un bien commun, il faudrait que son financement ne soit pas imposé par Bercy : il faudrait créer une institution indépendante qui évalue les besoins de la population et qui élabore cette politique de santé pour y répondre. Les réformes précédentes avec la mise en place des ARS, de l'ANI et de la T2A ont multiplié les contraintes et n'ont pour objectifs que de faire des économies et favoriser le recours à des assurances privées. Il faudrait en finir avec le doublon Sécurité sociale - mutuelles. Soit un médicament ou une thérapie sont efficaces et on doit rembourser à 100%, soit ils ne le sont pas ou n'ont pas prouvé leur efficacité et ils ne sont pas remboursés. La Sécurité sociale doit être cogérée par l'État, des représentant-es des usager-es et des représentant-es des professionnel-les. Il faut améliorer les relations entre le système hospitalier et la médecine de ville en développant des Centres de Santé ou des Maisons de Santé.\*

La crise de COVID 19 a amplifié les dysfonctionnements de notre système de santé : il faut en finir avec les ARS qui ne sont que des organismes de gestion financière.

Ces propositions rencontrent l'opposition des tenants du libéralisme et du secteur privé. Leur volonté est de tout marchandiser y compris aux dépens de la santé des personnes.

**LE CHOIX DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ EST UN CHOIX DE SOCIÉTÉ ET IL RELÈVE DU CHOIX DES CITOYENNES ET CITOYENS QUI DOIVENT POUVOIR PARTICIPER À SA RÉFORME.**

**Michel STEMPER**

\* Rappelons que la FSU défend des Centres de Santé avec personnel salarié et non des Maisons de Santé regroupant plusieurs professionnels qui pourraient être aussi secteur 2 et reste contre les dépassements d'honoraires.

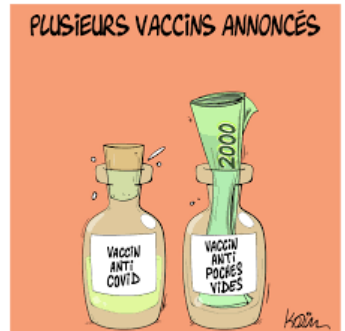
## VACCIN ANTI COVID-19 : OÙ EN EST-ON ?

Comprendre le fonctionnement d'un virus et développer un vaccin pour le combattre est un travail long et d'une extrême complexité, étude à laquelle se livrent les chercheurs dans de nombreux laboratoires depuis 2019 à travers le monde et si le virus mute au cours des recherches, il faut reprendre la question.

Curieusement le BCG (vaccin contre la tuberculose) bien connu depuis une centaine d'années pourrait avoir un effet bénéfique lors de formes graves de la Covid 19. Des chercheurs explorent cette voie. L'institut Pasteur s'appuie sur le vaccin contre la rougeole en le modifiant et développe également d'autres recherches.

A l'heure où ce texte est écrit (septembre 2020), neuf laboratoires au moins ont commencé des injections sur des humains, il faut tester de 30 000 à 40 000 personnes pour établir un bilan (efficacité/effets secondaires) avant une autorisation de mise sur le marché. De plus ces tests sont réalisés sur des personnes « jeunes », les essais effectués sur les « personnes à risque » n'interviendront que plus tard. En France, les autorités scientifiques restent pessimistes quant à l'objectif de stopper la transmission de la maladie mais seraient satisfaites

si un vaccin atténuait les formes graves qui attaquent les poumons. Les chercheurs étudient les recherches des autres laboratoires du monde entier, enfin, ce qui arrive à filtrer dans les revues scientifiques. On sait que derrière une recherche se cachent des sommes considérables. Il faudra ensuite produire des milliards de doses individuelles et les injecter ce qui nécessitera encore du temps. (Question : où seront-ils produits ?). Les plus optimistes attendent un vaccin pour début 2021 puis une distribution en fin d'année 2021 dans le meilleur des cas et tout cela pour les « pays riches » : USA, Chine, Europe ont déjà réservé 2 milliards de doses.



**Danièle CLAYETTE**

**Vocabulaire :** le virus a été baptisé SARS-CoV-2 en janvier 2020 et la maladie Covid-19.

**Décryptons :** Corona Virus Disease (qui signifie « maladie »). Et voilà pourquoi on dit « la Covid-19 ».

## RAPPORT VACHEY : LA SÉCURITÉ SOCIALE À NOUVEAU ATTAQUÉE

La loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie a créé une nouvelle branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie, mais avec un financement distinct. Cette nouvelle branche a besoin d'un milliard d'euros en 2021 et de 3 à 5 milliards d'ici à 2024. Dans son rapport remis au gouvernement le 15 septembre, l'inspecteur général des finances Laurent Vachey propose un certain nombre de pistes qui sont soit des mesures d'économie, soit des hausses de prélèvements ou des transferts de ressources. Alors que la crise sanitaire a accru les inégalités, le rapport propose entre autres de transférer les ressources de la branche famille de la Sécurité sociale au prétexte qu'elle est excédentaire alors qu'il conviendrait au contraire d'augmenter les allocations familiales. Il est question aussi de détourner une partie des ressources prévues pour le logement au détriment des actions d'amélioration du logement des personnes âgées.

Le rapport propose une seconde journée dite de solidarité travaillée par les actifs-ives mais non payée ce qui impliquerait pour les retraité-es le doublement de la CASA.

Ainsi, ce seraient les salarié-es et retraité-es qui devraient payer l'aide à l'autonomie en contradiction avec les principes de solidarité et d'universalité qui fondent la Sécurité sociale.

Alors que le Président de la République s'est fait élire avec la promesse suivante : « Avec moi, le pouvoir d'achat des retraité-es sera maintenu. », le rapport avance de nouvelles mesures particulièrement régressives à l'encontre des retraité-es :

- nouvelle augmentation de la CSG pour les retraité-es dit-es « aisé-es». Le seuil sera-t-il à nouveau fixé à 2000 € de pension ? ;
- réduction du plafond de l'abattement de 10% de l'impôt sur le revenu ;
- durcissement des critères d'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) alors que le reste à charge des personnes en perte d'autonomie est énorme.

Cette nouvelle attaque frontale contre le pouvoir d'achat des retraité-es, y compris les plus modestes, aggrave leur situation, après les années de gel ou de sous indexation des pensions. La FSU exige une prise en charge à 100% par la Sécurité sociale de l'aide à l'autonomie intégrée dans la branche maladie de la Sécurité sociale dont les recettes doivent être augmentées en particulier par une réforme profonde de la fiscalité, plus juste, plus solidaire et plus redistributive.

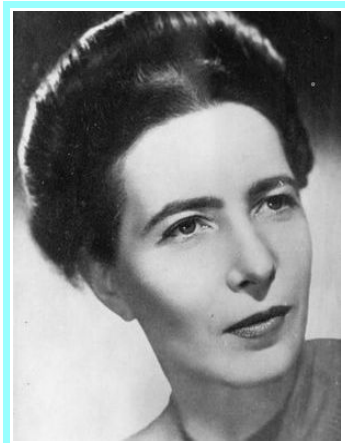
**Jean-Bernard SHAKI**

## ON NE NAÎT PAS VIEUX, ON LE DEVIENT !

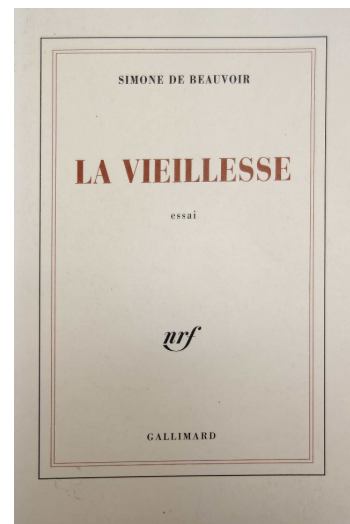
### Note de lecture

#### « La vieillesse », essai de Simone de Beauvoir paru en 1970

(Réédition récente en poche chez Folio essai)



« En nous, c'est l'autre qui est vieux ». C'est le regard de l'autre qui nous contraint à prendre conscience de notre vieillissement. La « contradiction indépassable entre l'évidence intime qui nous garantit notre permanence et la certitude objective de notre métamorphose » ne se laisse pas résoudre mais doit être supportée par tout un chacun. Cette divergence entre l'image intérieure et l'image extérieure est confirmée par les recherches de la gériopsychiatrie qui, à ce propos, souligne aussi le danger que les personnes âgées renoncent aux expériences qu'elles aimeraient faire seulement pour répondre aux normes sociales. Mais ce sont justement les activités et les projets qui selon Beauvoir aident à venir à bout de l'absurdité de la vieillesse : « Pour que la vieillesse ne soit pas une dérisoire parodie de notre existence antérieure, il n'y a qu'une solution, c'est de continuer à poursuivre des fins qui donnent un sens à notre vie : dévouement à des individus, des collectivités, des causes, travail social ou politique, intellectuel, créateur. »



Le livre engagé de Simone de Beauvoir ne s'élève pas seulement contre le traitement scandaleux des personnes âgées, mais aussi contre celui infligé aux plus jeunes. La réponse qu'elle donne à la question « Comment une société devrait être pour que, dans la vieillesse, un homme puisse demeurer un homme », est aussi simple que radicale : « Il faudrait qu'il ait toujours été traité en homme ».

Sur la quatrième de couverture de son ouvrage Simone de Beauvoir écrit :



«... les idéologues ont forgé des mythes, d'ailleurs contradictoires, qui incitent l'adulte à voir dans le vieillard non pas son semblable mais un autre. Il est le Sage vénérable qui domine de très haut ce monde terrestre. Il est un vieux fou qui radote et extravague. Qu'on le situe au-dessus ou en-dessous de notre espèce, en tout cas on l'en exile. Mais plutôt que de déguiser la réalité, on estime encore préférable de radicalement l'ignorer : la vieillesse est un secret honteux et un sujet interdit. Quand j'ai dit que j'y consacrais un livre, on s'est le plus souvent exclamé : « Quelle idée ! C'est triste ! C'est morbide ! ». C'est justement pourquoi j'ai écrit ces pages. J'ai voulu décrire en vérité la condition de ces parias et la manière dont ils la vivent, j'ai voulu faire entendre leur voix ; on sera obligé de reconnaître que c'est une voix humaine. On comprendra alors que leur malheureux sort dénonce l'échec de toute notre civilisation : impossible de le concilier avec la morale humaniste que professe la classe dominante. Celle-ci n'est pas seulement responsable d'une « politique de la vieillesse » qui confine à la barbarie. Elle a préfabriqué ces fins de vie

désolées ; elles sont l'inéluctable conséquence de l'exploitation des travailleurs, de l'atomisation de la société, de la misère d'une culture réservée à un mandarinat. Elles prouvent que tout est à reprendre dès le départ : le système mutilant qui est le nôtre doit être radicalement bouleversé. C'est pourquoi on évite si soigneusement d'aborder la question du dernier âge. C'est pourquoi il faut briser la conspiration du silence : je demande à mes lecteurs de m'y aider. »

Cinquante ans plus tard, la justesse des analyses et la modernité du propos devraient inspirer les rédacteurs de la future loi « grand âge » annoncée pour la fin de l'année.

Jean-Bernard SHAKI

## Sorties

**LA VISITE DU MUSÉE DU CHOCOLAT À PARIS**, qui n'avait pas pu avoir lieu l'année dernière, devait être programmée en décembre. À la demande du musée lui-même, qui ne peut assurer que des visites de groupes de 10 personnes en raison des mesures sanitaires, **NOUS AVONS REPORTÉ CETTE VISITE AU MOIS DE MARS 2021** (avant Pâques). Nous vous tiendrons informé-es de la date exacte dans une prochaine circulaire. **Les inscriptions déjà réglées sont bien sûr maintenues.** Un nouveau formulaire sera édité dès que nous en saurons plus pour d'éventuelles nouvelles inscriptions.

### *Rester syndiqué-e quand on est en retraite, c'est plus que jamais d'actualité*

En ces temps difficiles où la place et le rôle des retraité-es dans la société n'ont jamais autant fait débat, il est plus que jamais nécessaire de se rassembler et de rester informé-es pour pouvoir mieux riposter aux attaques du gouvernement et participer à la sauvegarde de notre modèle social.

***Restez actif-ve-s ! N'oubliez pas de renouveler votre adhésion !***

